

Notice E3D

NB : Les établissements labellisés en 2014-2015 ou antérieurement à cette date sont appelés à candidater à nouveau s'ils souhaitent renouveler leur label, délivré pour trois ans.

Quels sont les objectifs de la mise en place d'un E3D?

Peut être considéré comme « E3D - École/Établissement en démarche de développement durable » tout établissement scolaire ou toute école engagé(e) dans une action de développement durable fondée sur la mise en œuvre d'un projet établissant une continuité entre les enseignements, la vie scolaire, la gestion et la maintenance de la structure scolaire tout en s'ouvrant sur l'extérieur par le partenariat.

Ainsi, cette démarche vise à :

- ▶ Permettre la mise en œuvre ou soutenir des projets pédagogiques et éducatifs pertinents en lien avec une ou plusieurs thématiques de l'Éducation à l'environnement et au Développement Durable ;
- ▶ Fédérer les actions existantes en lien avec l'éducation au développement durable ;
- ▶ Mettre en synergie les projets éducatifs, l'organisation, la gestion et la maintenance de l'établissement en les intégrant à son projet global et sa politique de fonctionnement ;
- ▶ Ancrer cette démarche dans l'environnement local de l'établissement par le développement de partenariats avec les acteurs territoriaux.

Comment peut-on candidater ?

L'établissement doit faire acte de candidature en complétant le formulaire en ligne : : <https://bv.ac-clermont.fr/questionnaires/index.php/111764/lang-fr> **au plus tard pour le 6 octobre 2017.**

NB : Un établissement peut candidater même s'il ne remplit pas toutes les conditions pour obtenir la labellisation E3D. En effet, la labellisation se décline en plusieurs niveaux successifs qui valorisent des engagements et des structurations de plus en plus élaborées. Les établissements labellisés aux niveaux I et II ont la possibilité de candidater pour un niveau supérieur. (voir référentiel au [BO n°31 du 29 août 2013](#))
Un label est attribué pour trois ans. Les établissements labellisés en ou avant 2015 sont appelés à candidater à nouveau pour renouveler leur label.

- ▶ Après réception de votre candidature, les animateurs-formateurs du groupe EDDACLER prendront contact avec vous pour vous rendre visite et rencontrer vos équipes. Ils prendront connaissance des travaux réalisés, évalueront avec vous vos besoins de formation et pourront ensuite présenter votre projet aux membres du jury de labellisation.

Vous trouverez de plus amples informations ainsi que des fiches-outils sur les [pages du site académique consacrées à l'EDD](#).

Voir notamment la [grille de labellisation E3D](#) académique

Quel calendrier pour la labellisation ?

- ▶ **septembre 2017** : appel à candidature envoyé à tous les établissements,
- ▶ **octobre 2017 - janvier 2018** : rencontres sur site entre les formateurs EDDACLER et les équipes,
- ▶ **novembre 2017 - février 2018** : mise en œuvre d'actions de formation à l'intention des établissements,
- ▶ **mars 2018** : réunion du jury et détermination des niveaux de labellisation. Communication aux établissements,
- ▶ **mai 2018** (date à confirmer) : Journée académique des E3D.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter Florence PROST – IA IPR SVT ou Nicolas ROCHER - IA IPR histoire géographie,

coordonnateurs académiques Education au Développement Durable
florence.prost@ac-clermont.fr – nicolas.rocher@ac-clermont.fr